

Divisibilité

Définition

Soient a et b deux **entiers** relatifs. Dire que b divise a signifie qu'il existe un **entier** relatif q tel que $a = b \times q$. Pour « b divise a » on peut dire aussi « b est un diviseur a » ou bien « a est un multiple de b ».

Propriétés

La divisibilité est **transitive** c'est-à-dire que si b divise a et si a divise c alors b divise c . Cependant elle n'est pas **commutative** c'est-à-dire que si b divise a alors a ne peut pas diviser b . En effet pour qu'un nombre divise un autre nombre il est nécessaire que le premier soit **inférieur** au second.

Si le nombre b divise a et c alors, pour tout entier relatif k et k' , le nombre b **divise aussi** $k \times a + k' \times c$. En particulier si le nombre b divise a et c alors ce nombre **divise aussi** $a + c$ et également $a - c$.

Remarques

Tout entier relatif divise zéro, mais zéro ne divise aucun entier relatif. 1 et -1 divisent tout entier relatif. Tout entier relatif admet un nombre fini de diviseurs.

Division euclidienne

Propriété

Soient a et b deux entiers relatifs tels que $b > 0$.

Il existe un **unique couple** $(q; r)$ d'entiers relatifs tels que $a = b \times q + r$ avec $0 \leq r < b$.

Vocabulaire

Effectuer la division euclidienne de a par b revient à déterminer le couple $(q; r)$.

Dans cette division, le nombre a est le **dividende**, le nombre b est le **diviseur**, le nombre q est le **quotient**, le nombre r est le **reste**. La condition $0 \leq r < b$ signifie que le reste doit être **strictement inférieur** au diviseur.

Plus grand commun diviseur

Définition

Deux entiers naturels non nuls ont toujours un **nombre fini** de diviseurs et donc un nombre fini de **diviseurs communs** (1 et -1 en font partie). Par conséquent, il existe un diviseur commun à ces deux nombres **plus grand** que les autres. Ce nombre est appelé le plus grand commun diviseur de a et de b et sera noté $PGCD(a; b)$.

Propriétés

$$PGCD(a;b) = PGCD(b;a)$$

$$PGCD(a;b) \leq a$$

$$PGCD(a;b) \leq b$$

$$PGCD(a;1) = 1$$

$$PGCD(a;a) = a$$

Si b divise a alors
 $PGCD(a;b) = b$

Une autre propriété

Soient a et b deux entiers naturels non nuls. Soient q et r deux entiers naturels tels que $a = b \times q + r$ avec $0 < r < b$. On a l'égalité suivante : $PGCD(a;b) = PGCD(b;r)$.

Cette propriété est à la base de l'**algorithme d'Euclide**.

Comment déterminer le PGCD ?Algorithme d'Euclide

Pour déterminer $PGCD(a;b)$, il suffit d'effectuer successivement la division euclidienne de a par b , puis celle de b par le reste obtenu, et ainsi de suite... Après un nombre fini de divisions, on trouve un reste nul.

Le plus grand commun dénominateur est le **dernier reste non nul**. Le procédé s'appelle l'**algorithme d'Euclide**.

Homogénéité

Si on multiplie deux entiers naturels non nuls a et b par un **même entier naturel** k alors leur PGCD est lui aussi multiplié par k . On a donc l'égalité suivante :
 $PGCD(k \times a; k \times b) = k \times PGCD(a;b)$.

Nombres premiers entre euxDéfinition

Soient a et b deux entiers relatifs non nuls. a et b sont **premiers entre eux** signifie que $PGCD(a;b) = 1$. Cela signifie qu'**aucune** table de multiplication ne contient à la fois l'un et l'autre, excepté la table de 1 évidemment !

Propriété

Soient a et b deux entiers relatifs non nuls.

Si $d = PGCD(a;b)$ alors $\frac{a}{d}$ et $\frac{b}{d}$ sont des entiers relatifs premiers entre eux. Cela signifie qu'il existe deux entiers relatifs a' et b' **premiers entre eux** tels que $a = d \times a'$ et $b = d \times b'$.

Congruences

Définition

Soient a et b deux entiers relatifs. p désigne un entier naturel supérieur ou égal à 2. Dire que a et b sont **congrus modulo p** signifie qu'ils ont **le même reste** dans la division euclidienne par p . On note $a \equiv b[p]$.

Trois propriétés immédiates

- $a \equiv b[p] \Leftrightarrow b \equiv a[p]$
- $a \equiv 0[p] \Leftrightarrow a$ est divisible par p
- $a \equiv b[p] \Leftrightarrow b - a$ est un multiple de p

Autres propriétés

La relation de congruence est **transitive**.

Cela signifie que si $a \equiv b[p]$ et que si $b \equiv c[p]$ alors $a \equiv c[p]$.

La relation de congruence est **compatible avec** les opérations d'addition, de soustraction et de multiplication. Cela signifie que si k est un relatif, si n est un naturel, si $a \equiv b[p]$ et si $c \equiv d[p]$, alors on a les égalités suivantes :

$$a + k \equiv b + k[p] \quad a - k \equiv b - k[p] \quad a \times k \equiv b \times k[p] \quad a^n \equiv b^n[p]$$

$$a + c \equiv b + d[p] \quad a - c \equiv b - d[p] \quad a \times c \equiv b \times d[p] \quad \text{Non valable pour la division !}$$